



Publicité préalable à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée pour l'occupation du domaine public du CHU de Bordeaux

Le CHU de Bordeaux a été sollicité par une association pour permettre à cette dernière de réaliser un projet à l'hôpital Saint-André rue Jean Burguet à Bordeaux en vue d'y implanter un centre d'appui à l'enfance destiné aux enfants maltraités.

Le CHU de Bordeaux envisage de donner une suite favorable à cette sollicitation. Le présent avis a pour objet de s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente conformément aux dispositions de l'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Caractéristiques de l'occupation

Domaine sollicité /mis à disposition

La sollicitation reçue par le CHU de Bordeaux concerne l'aménagement de l'unité 8 de l'hôpital Saint-André ainsi que le jardin intérieur la jouxtant, le tout dépendant du domaine public hospitalier.

La surface de l'Unité 8 est portée au cadastre de la commune de Bordeaux section HC numéro 0001 pour une contenance d'environ 730 m².

Nature de l'occupation proposée

Le projet proposé par l'opérateur privé qui s'est manifesté spontanément est destiné à la réalisation d'un centre d'appui à l'enfance maltraitée dans lequel seront réalisées les missions de réalisation de bilans de santé, de prévention et d'offre médicale spécifique pour les enfants protégés par l'aide sociale à l'enfance (ASE) au sein d'un hôpital de jour. Le centre accueillera également les bureaux administratifs de l'association.

Durée de l'occupation

Le titre d'occupation est sollicité pour une période de 40 années.

Modalités de la manifestation d'intérêt

Tout candidat porteur d'un projet concurrent peut manifester son intérêt dans un délai d'un mois à compter de la présente publication, c'est-à-dire **avant le 15 juin 2026 à 12h00**.

Le dossier de manifestation d'intérêt concurrente devra à *minima* contenir une note de présentation du candidat et du projet envisagé (nature de l'activité envisagée, montant des investissements, modèle économique, planning envisagé...).

Le format de la note est libre mais ne pourra dépasser 5 pages.

Les demandes de renseignements complémentaires et les dossiers de manifestation d'intérêt concurrente d sont à adresser au CHU de Bordeaux auprès de :

Direction Générale du CHU de Bordeaux
Direction des Travaux et de la stratégie Patrimoniale
Bureau n°3
12, Rue Dubernat
33404 TALENCE CEDEX
Tel : 05.56.79.48.84

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de manifestation mentionnée ci-dessus, le CHU de Bordeaux pourra conclure avec l'opérateur privé à l'origine de la sollicitation une convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels.

Dans l'hypothèse où des opérateurs porteurs de projets se manifesteraient à la suite de la publication du présent avis, une procédure de sélection préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public serait organisée en application de l'article L. 2122-1-1 du CGPPP, sous réserve que ces manifestations d'intérêt aient été adressées avant la date susvisée et que les dossiers de candidature soient conformes aux attentes du CHU exprimées dans le présent avis.